



Ville de
Breil sur Roya

ARRETE MUNICIPAL

Arrêté de Police N° 2023/46

Objet : Fermeture temporaire d'une partie du chemin communale menant au canyon de la Maglia.

Le Maire de la Commune de BREIL-SUR-ROYA,

-Vu l'article L 2212-2 du code général des collectivités territoriales
-Vu le Code rural

-Considérant que le chemin communal menant le canyon de la Maglia n'apparait pas sûr en raison d'un éboulement non stabilisé.

-Considérant qu'il y a lieu d'interdire l'accès d'une partie du chemin entre le départ du canyon de la Maglia et le vallon vignourette.

ARRETE

Article 1 : A compter de la signature du présent arrêté et jusqu'à mise en sécurité l'accès d'une partie du chemin communale entre le départ du canyon de la Maglia et le vallon vignourette sera interdit

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché
Au départ du chemin du canyon de la Maglia
Au départ du route de la Giandola

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
-Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Breil-sur-Roya.
-Monsieur le Chef des Services Techniques de Breil-sur-Roya.
-Fédération française Montagne Escalade des Alpes Maritimes

Fait à Breil-sur-Roya le 4 Avril 2023



Le Maire

Sébastien OLHARAN